

**PROCÈS-VERBAL**  
Rencontre du conseil d'établissement  
École Jean-Paul-Riopelle  
17 janvier 2024, 18h30, en hybride  
Bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague/Teams

**Présences :**

- **Marie-Chloé Benoit, membre parent**
- **Marie-Claude Bérubé, représentante du personnel de soutien (SDG)**
- **Isabelle Auger, représentante des enseignant(e)s**
- **Clothilde Brochot, membre parent**
- **Caroline Koehren, membre parent**
- **Adrian Profitos, membre parent**
- **Benoît Salin, membre parent substitut**
- **France Verbeke, directrice.**

**1 Ouverture de l'assemblée (3 minutes)**

1.1 Désignation d'un.e secrétaire

Mme **Marie-Chloé Benoit** est désignée secrétaire.

1.2 Prise des présences et vérification du quorum

Le quorum est respecté.

1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

Mme **Caroline Koehren** est désignée gardienne du temps.

## **2 Période réservée au public (10 minutes)**

s.o.

## **3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)**

Mme **Marie-Chloé Benoit** propose l'adoption, Mme **Clothilde Brochot** appuie. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **4 Le point de l'OPP (15 minutes)**

Retour sur la fête des sapins : proposer une consultation des parents sur les modalités de l'activité.  
Prochaines activités : soirée cinéma, semaine de la lecture, éclipse solaire 2024 (peut-être), fête de fin d'année.

## **5 Adoption et suivi du procès-verbal du 18 octobre 2023 (5 minutes)**

Le procès-verbal sera modifié pour présenter M **Adrian Profitos** comme le représentant au comité de parents et Mme **Marie-Chloé Benoit** comme la représentante substitut au comité de parents.  
Mme **Clothilde Brochot** propose l'adoption du procès-verbal du 18 octobre 2023, Mme **Marie-Claude Bérubé** appuie. Le procès-verbal du 18 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

## **6 Modalités de fonctionnement du CÉ (20 minutes)**

### **6.1 Élection d'un membre du CÉ parmi les substituts**

Mme **Clothilde Brochot** propose M **Benoit Salin** comme membre parent du CÉ, appuyé par les autres membres. M **Benoit Salin** accepte. Il est élu à l'unanimité.

### **6.2 Formation obligatoire pour les membres de CÉ – information**

Les membres du CÉ ont complété la formation. Mme **Isabelle Auger**, nouvellement représentante enseignante au CÉ, fera la formation prochainement.

### **6.3 Déclaration d'intérêts – signature séance tenante pour les nouveaux membres**

Mme **Isabelle Auger** confirme sa prochaine signature de la déclaration comme nouveau membre.

## **7 Dossiers école et informations stratégiques (50 minutes)**

### **7.1 Critères de sélection pour la détermination d'une direction – consultation**

Mme **Clothilde Brochot** a proposé d'effectuer la consultation sur les critères de sélection en ligne. Elle est en cours.

### **7.2 PTRDI – résolution**

Lors de la résolution en ligne du PTRDI, les membres du CÉ font les propositions suivantes :

- La capacité du service de garde n'est pas tenue en compte dans le PTRDI, or le taux d'occupation du service de garde est quasi équivalent à l'école, selon la technicienne en service de garde.
- Le nombre d'élèves augmentant (ouverture cette année de classes d'accueil), les membres du personnel se questionnent sur la disparition potentielle des locaux spécialisés.
- Demander une clarification du calcul des données présentées dans le PTRDI.
- Proposer une capsule vidéo explicative sur le PTRDI pour faciliter sa compréhension.

### **7.3 Chen dai – information**

Activité annulée par le CSSDM.

#### 7.4 Résolution cellulaire – approbation

Le CÉ, à l'unanimité, est en accord avec les modifications du code de vie de l'année dernière proposant que « *Tout appareil électronique (montre intelligente, téléphone cellulaire, tablette...) est interdit à l'école et sera confisqué sans préavis. Les communications à l'aide d'un téléphone portable, une montre intelligente ou une tablette sont interdites sur le territoire de l'école.* »

Mme **Clothilde Brochot** propose l'approbation de la directive ministérielle sur l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles. M **Adrian Profitos** l'appuie. Approuvée à l'unanimité.

Les modalités de cette directive seront transmises aux parents via l'info parent du mois de février.

#### 7.5 Budget de l'école – adoption

Mme **France Verbeke** présente le budget de l'école. Le budget doit être signé par la présidente, Mme **Clothilde Brochot**.

Mme **Clothilde Brochot** propose l'adoption du budget tel que présenté. Mme **Caroline Koehren** appuie. Le budget est approuvé à l'unanimité

#### 7.6 Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves – information

Mme **Clothilde Brochot** propose de demander l'avis des élèves concernant la nouvelle bibliothèque.

Mme **Isabelle Auger** propose de consulter les élèves sur une manière d'intégrer les nouveaux élèves de l'accueil. Elle propose d'inviter des élèves à une prochaine rencontre du CÉ afin de les entendre.

#### 7.7 Sécurité des accès au bâtiment Jean-Paul Riopelle (dénégement) – suivi

L'accès entre la cour d'école et l'église n'est pas toujours déneigée. Bien que la section est plus praticable que les années précédentes, le processus pourrait être amélioré dans les prochaines années avec une collaboration de la ville.

#### 7.8 Bibliothèque du bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague – suivi

Mme **France Verbeke** a procédé à l'achat des meubles pour la bibliothèque du bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague. Le coût est de 5 235\$. La répartition des coûts des meubles entre le CÉ, le service de garde et l'école sera évaluée à la fin de l'année, en fonction des budgets disponibles.

### 8 Activités et sorties éducatives (5 minutes)

#### 8.1 Activités et sorties éducatives – approbation

Aucune activité pour le moment.

### 9 Le point des enseignant.e.s

s.o.

### 10 Dossiers SDG

Le budget pour l'année prochaine est en cours.

### 11 Rapport du délégué au comité de parents (5 minutes)

#### 11.1 Assemblée Générale Annuelle du 24 octobre 2023

M **Adrian Profitos** nous a fait parvenir le résumé de l'assemblée Générale du 24 octobre dernier par courriel, pour discussions.

## 12 Courrier

12.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ  
Aucun courriel.

## 13 Varia

Mme **Marie-Chloé Benoit** propose une méthode de communication via l'application TEAMS.

## 14 Levée de la séance

La séance est levée à 21h08.



---

Clothilde Brochot  
Présidente du CÉ



---

France Verbeke  
Directrice

---

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (Loi 180, article 64)



**Bâtiment Jean-Paul-Riopelle**  
2430, Terrasse Mercure  
Montréal (Québec) H2H 1P2  
Téléphone : 514 596-5880  
jean-paul-riopelle@cssdm.gouv.qc.ca  
jean-paul-riopelle.cssdm.gouv.qc.ca

**Bâtiment Saint-Louis-de-Gon**  
2175, rue Rachel Est  
Montréal (Québec) H2H 1R3  
Téléphone : 514 596-5871

## **PROCÈS-VERBAL**

**Rencontre du conseil d'établissement**  
**École Jean-Paul-Riopelle**  
**7 février 2024, 18h30, en hybride**  
**Bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague/Teams**

### **Présences :**

- Isabelle Auger, représentante des enseignant(e)s
- Marie-Chloé Benoit, membre parent
- Marie-Claude Bérubé, représentante du personnel de soutien (SDG)
- Clothilde Brochot, membre parent
- Caroline Koehren, membre parent
- Adrian Profitos, membre parent
- Benoît Salin, membre parent
- France Verbeke, directrice.

### **1 Ouverture de l'assemblée (3 minutes)**

#### 1.1 Désignation d'un.e secrétaire

Mr Benoît Salin est désigné secrétaire.

#### 1.2 Prise des présences et vérification du quorum

Le quorum est respecté.

#### 1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

Mme Caroline Koehren est désignée gardienne du temps.

### **2 Période réservée au public (10 minutes)**

s.o

### **3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)**

Mme Marie-Chloé Benoit propose l'adoption, Mme Clothilde Brochot appuie. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **4 Le point de l'OPP (20 minutes)**

- Changement de date de la soirée cinéma, déplacée au 16 Février.
- L'organisation de la semaine de la lecture suit son cours.
- Éclipse :

L'école sera ouverte le jour de l'Éclipse, le lundi 08 Avril 2024.

Mme Verbeke va se renseigner auprès de la CSSDM pour demander des lunettes.

Il a été envisagé qu'une heure pourrait être prévue le 08 Avril, entre 14h30 et 15h30 environ, pour souligner cet événement.

Mr Benoit Salin doit envoyer des capsules fournies par l'IREX (environ 45/50 minutes). Ces capsules pourront être projetées entre 14h30 et 15h00/15h15 puis les élèves sortiront dans la cour pour voir l'Éclipse de leurs propres yeux. Lorsque les élèves seront dehors, le relais pourrait se faire entre les enseignants et le service de garde.

Le suivi de cette activité se fera par courriel puisque le prochain CÉ est le 3 avril, trop proche de l'événement pour attendre.

- Le panier bio sera composé de semences et de plans plutôt que de fruits et légumes, pour changer.
- Le problème de la faisabilité de sondages est soulevé... On est censé pouvoir le faire avec Teams mais rien n'est confirmé.
- Mme Verbeke soulève le point que l'on est censé demander un extrait de casier judiciaire lorsqu'un parent participe à une activité... Cela paraît difficile. Il est soulevé que si cela ne se fait pas, Mme Verbeke est seule responsable pour chaque événement. Il est envisagé une solution de décharge à signer par les parents avant un événement, cette solution a déjà été testée par le passé.

#### **5 Adoption et suivi du procès-verbal du 17 Janvier 2024 (5 minutes)**

Aucune modification n'est apportée.

Mme Caroline Koehren propose l'adoption du procès-verbal du 17 Janvier 2024, Mme Clothilde Brochot appuie. Le procès-verbal du 17 Janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

#### **6 Modalités et fonctionnement du CÉ (10 minutes)**

##### **6.1 Formation obligatoire pour les membres du CÉ – Information**

Il est soulevé que Mme Isabelle Auger doit encore compléter sa formation de membre d'un CÉ.

Un lien vers cette formation lui sera envoyé par Mme Clothilde Brochot.

##### **6.2 Modalités de communications du CÉ - Information**

Mme Clothilde Brochot a utilisé le compte Teams de l'adresse courriel du CÉ pour les communications en lien avec celui-ci. A terme, l'ensemble des documents se trouvera sur ce compte. Ceci est en rodage pour le moment, et sera mis à terme dans les processus de la régie interne du CÉ.

#### **7 Dossiers école et informations stratégiques (30 minutes)**

##### **7.1 Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves – information**

Il est décidé que le sujet de la question posée aux élèves concernera les classes d'accueil.

Mme Marie-Claude Bérubé dit que l'intégration se passe bien mais Mme Isabelle Auger soulève quand même qu'une certaine séparation reste visible. Une suggestion de questions est faite:

La question pour les élèves des classes d'accueil pourrait être :

« Qu'auriez-vous souhaité partager/présenter à votre arrivée, aux élèves des classes régulières et qui aurait facilité un rapprochement? »

La question pour les élèves des classes régulières pourrait être :

« Qu'auriez-vous souhaité savoir sur les élèves des classes d'accueil à leur arrivée, et qui aurait pu faciliter un rapprochement? »

A suivre lors du prochain CÉ.

#### 7.2 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) – Information

Ceci concerne le travail des contenus pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année.

Mme France Verbeke nous présente un document qui a été approuvé et signé.

#### 7.3 Projet éducatif – suivi

Mme Isabelle Auger nous dit que les réunions d'enseignants se poursuivent à ce sujet, nous devrions avoir une mise à jour en Juin. Elle soulève que l'enjeu est le français écrit.

#### 7.4 Modalité d'application du régime pédagogique (grille-matière) – approbation

La grille est présentée au CÉ par Mme France Verbeke. Mme Clothilde Brochot propose l'adoption des grilles-matière, Mme Marie-Claude Bérubé appuie.

Les grilles-matière sont adoptées à l'unanimité.

#### 7.5 Horaires de l'école (à confirmer) – information

Mme France Verbeke nous donne des informations sur l'horaire des cours. Il est décidé de ne pas modifier les horaires actuels.

### 8 Activités et sorties éducatives (5 minutes)

#### 8.1 Activités et sorties éducatives – approbation

Mme Roxane (5e anglais) a fait une demande de sortie avec sa classe au musée des hospitalières Ursulines.

Mme Marie-Chloé Benoit propose l'adoption de cette demande, Mme Marie-Claude Bérubé appuie, le projet est adopté à l'unanimité. La sortie se fera grâce au service de transport ordinaire de la STM.

### 9 Le point des enseignants

#### 9.1 Ateliers d'improvisation – approbation

Les enseignants Roxane (5e) et Nicolas (6e) ont demandé l'organisation d'ateliers d'improvisation pour leurs classes. Le CÉ devra en payer tout ou une partie minimalement. L'intervenant serait Stéphane Théoret, qui a déjà fait de tels ateliers à l'école par le passé.

Mme Marie-Chloé propose l'adoption de cette demande et du paiement. Mr Benoît Salin appuie. L'activité et son financement sont adoptés à l'unanimité.

Il est soulevé que cette activité pourrait être pérenne... A suivre.

#### 9.2 Lecturothon – approbation

Mme Isabelle Auger nous informe d'un problème d'inégalité par rapport aux dons lors de cette activité. En effet, il est constaté que des inégalités importantes existent entre les dons et en résulte une grande inégalité en termes d'équipement (livres) entre les classes. Cet appel aux dons ne sera donc pas renouvelé.

Le lecturothon se fera quand même la dernière semaine du mois de Mars.

### 10 Dossiers SDG (5 minutes)

La sortie aux camps est déjà pleine, succès immédiat!

**11 Rapport du ou de la représentant.e au comité de parents (5 minutes)**

11.1 Réunion du 30 janvier 2024

Mme Marie-Chloé Benoit résume la dernière réunion.

Cela concernait essentiellement le plan de rattrapage par rapport à la grève des enseignants.

Dans notre établissement, une co-enseignante est embauchée, il n'y aura pas d'heures supplémentaires en fin de journée. Des éducatrices participent aussi au plan de rattrapage, selon les besoins.

**12 Courrier**

12.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ

Aucun courriel.

**13 Varia**

Mme Isabelle Auger revient sur le résultat des grèves. Elle nous informe qu'essentiellement, pour notre école, il n'y a aucun gain si ce n'est la hausse de rémunération du corps professoral et des personnes du service de garde.

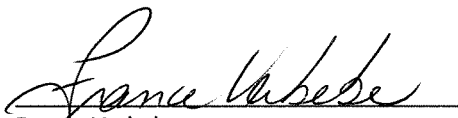
**14 Levée de la séance**

La séance est levée à 21h10.



---

Clothilde Brochot  
Présidente du CÉ



---

Françoise Verbeke  
Directrice



**Rencontre du conseil d'établissement**  
École Jean-Paul-Riopelle  
3 avril 2024, 18h30, en hybride  
Bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague/Teams

**Projet d'ordre du jour**

- 1 Ouverture de l'assemblée (3 minutes)**
  - 1.1 Désignation d'un.e secrétaire
  - 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
  - 1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps
  
- 2 Période réservée au public (10 minutes)**
  
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)**
  
- 4 Le point de l'OPP (20 minutes)**
  - 4.1 Activités prévues
  - 4.2 Message des enseignants pour l'OPP
  
- 5 Adoption et suivi du procès-verbal du 7 février 2024 (5 minutes)**
  
- 6 Modalités de fonctionnement du CÉ (10 minutes)**
  - 6.1 Formation obligatoire pour les membres de CÉ – information
  
- 7 Dossiers école et informations stratégiques (30 minutes)**
  - 7.1 Consultation obligatoire des élèves – suivi
  - 7.2 Sécurité en cas d'alarme (code Argent) – information
  - 7.3 Financement du bal des finissant.e.s – approbation
  - 7.4 Photos scolaires – information

**8 Activités et sorties éducatives (10 minutes)**

- 8.1 Activités et sorties éducatives – approbation
- 8.2 Sorties de fin d’année au 3e cycle – approbation

**9 Le point des enseignant.e.s**

**10 Dossiers SDG**

- 10.1 Journée pédagogique du 8 avril pour l’éclipse – information

**11 Rapport du délégué au comité de parents (5 minutes)**

- 11.1 Réunion du 20 février 2024
- 11.2 Réunion du 26 mars 2024

**12 Courrier**

- 12.1 Gestion de l’adresse courriel du CÉ

**13 Varia**

**14 Levée de la séance**

---

« Toute décision du Conseil d’établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l’élève. » (Loi 180, article 64)